

# ETAIN INFORMATIONS

Supplément du bulletin municipal

Novembre 2014

## Muriel FABE quitte sa responsabilité d'adjointe aux affaires sociales. Elle est remplacée par Marie-Françoise LECLERC

Muriel FABE vient de décider de mettre un terme à sa responsabilité d'adjointe aux affaires sociales qu'elle occupait depuis 2008. Elle quitte Etain pour des raisons professionnelles. Je tiens, dans ces colonnes, à la remercier chaleureusement pour le travail effectué au Centre Communal d'Action Sociale avec énormément de conscience professionnelle.

Muriel avait un charisme, un contact facile avec tous les citoyens et une gentillesse hors du commun. Attentive aux personnes en souffrance, elle a toujours recherché les meilleures solutions pour leur venir en aide.

Aux côtés de Rémy ANDRIN, Adjoint à la sécurité, et des partenaires socio éducatifs de la ville, elle a œuvré avec efficacité dans le cadre du C.D.D.F. (Conseil des Droits et Devoirs des Familles).

Muriel nous laisse un excellent souvenir du travail collectif fourni avec chaleur humaine.

Merci, Muriel, une nouvelle fois pour le travail accompli.

Marie-Françoise a été élue adjointe aux affaires sociales le 12 novembre 2014.



Face aux difficultés qui s'aggravent liées à l'austérité (pouvoir d'achat, chômage), Marie LECLERC déclare poursuivre l'activité du C.C.A.S. avec le maximum d'efficacité.

Jean PICART

## Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

On dit communément maison de retraite. En réalité, le terme approprié est EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

### Pourquoi céder les terrains à la maison de retraite ?


Dans le cadre de l'agrandissement d'ores et déjà prévu, il convient de constituer les dossiers de subventions. Tous les organismes subventionneurs exigent un acte administratif précisant la situation juridique des terrains et immeubles où est situé l'EHPAD Lataye, ainsi que pour obtenir le permis de construire.

Vente à l'euro symbolique ou bail emphytéotique avec ou sans loyer ? Il est facile de comprendre que si un loyer avait été décidé, **il aurait été répercuté sur le prix de journée des résidents de l'EHPAD.** Il complique par ailleurs les choses par rapport au montage financier pour les travaux (lire au verso).

## Les commandes groupées de fioul

La municipalité a organisé des achats groupés de fioul et de granulés de bois. A ce jour, 18 personnes se sont inscrites pour le fioul et 5 pour les granulés. Une première livraison a eu lieu fin octobre avec des gains substantiels : 760 € les 1000 litres de fioul et 270 € la tonne de granulés. Pour les personnes manquant de place, la commune pourrait envisager un lieu de stockage commun de granulés. Un deuxième achat groupé est envisagé début décembre (suivant les demandes et volumes). Faites-vous connaître en Mairie (Tél. 03.29.87.10.35).

Rémy ANDRIN

 **REPAS DANSANT « LES ANNEES 80 »  
A LA SALLE DES FETES  
SAMEDI 6 DECEMBRE 2014 A 20 H  
VENEZ NOMBREUX**  
Réservation en Mairie d'Etain  
avant le 26 novembre 2014  
**(15 € / adulte ; 10 € / enfant moins de  
10 ans ; gratuit pour les moins de 3 ans)**

## Des précisions sur la cession à la maison de retraite Lataye des terrains et des bâtiments appartenant au Centre Communal d'Action Sociale

**Ce qui est exact :** le legs de M. Pierre Lataye qui, en 1871, cédait au bureau de bienfaisance, devenu ultérieurement C.C.A.S., les bâtiments de la maison de retraite et les terrains attenants.

**Ce que chacun doit savoir maintenant :** la requalification et la mise aux normes **obligatoire** de l'accessibilité de la maison de retraite aux personnes à mobilité réduite ont été exposées à plusieurs reprises dans le bulletin municipal (Maison de retraite = EHPAD).

Le projet se fera en deux tranches :

La première consiste à inclure seize lits Alzheimer, des nouvelles chambres et bureaux, pour un total de **deux millions d'euros** hors taxes, avec subvention du Conseil Général, de l'Agence Régionale de Santé et d'autres organismes.

La seconde, ultérieurement, s'attèlera à la mise aux normes des chambres actuelles.

### **Quel était le problème posé ?**

Pour obtenir le permis de construire, l'EHPAD doit être propriétaire des terrains. Cette question a été discutée à plusieurs reprises (demande faite au Maire par M. le Directeur de l'EHPAD Lataye en septembre 2013). Le Maire, ensuite, a sollicité l'avis de notre tutelle, les services préfectoraux. Quelle solution adopter ? Bail emphytéotique de 99 ans ? Cession à l'euro symbolique ? Ce qui ne change rien au fond de la question.

**Une précision utile :** la maison de retraite a un budget autonome. C'est son Conseil d'Administration qui établit son budget équilibré en dépenses et recettes. C'est lui qui assure les investissements indispensables avec subventions. La ville d'Étain n'intervient pas financièrement.

**Le consensus majorité opposition :**  
« **Il faut donner à la maison de retraite les moyens de se développer** ».

Tous les élus sont d'accord là-dessus, surtout pour **l'agrandissement et la mise aux normes incontournables**.

L'agrandissement prévu ne nécessite, aujourd'hui, que de la moitié du terrain disponible rue de Lorraine.

**Et la partie restante ?** Il faut voir plus loin que le bout de son nez. Nous savons tous que l'espérance de vie augmente et que nous devons assumer le vieillissement et la dépendance des personnes les plus âgées. Il est facile de comprendre que dans dix ou quinze ans, la maison de retraite aura **l'autorisation de passer de 75 lits permanents actuellement**, à 90 ou 100 lits. Donc, le terrain restant sera utile pour un agrandissement ultérieur.

La question a été abordée en réunion informelle du conseil municipal le **jeudi 16 janvier 2014**. Bien que le conseil municipal n'avait pas à délibérer sur cette cession, il était logique que le Maire informe les élus de la délibération future du C.C.A.S. L'échange a duré une heure avec seulement deux hostilités.

### **Lundi 27 janvier 2014 :**

Réunion du C.C.A.S. en séance informelle afin de préciser le pourquoi de cette délibération : une heure d'explication et de débat. Une absence remarquée, **celle de l'opposition...**

### **Jeudi 20 mars 2014 :**

Réunion officielle du C.C.A.S. avec délibération favorable unanime à la cession à l'euro symbolique **dont un refus de prendre part au vote, celui de l'opposition.**

### **Et le maintien à domicile ?**

**Nous l'assumons** avec l'augmentation des seuils d'éligibilité et de l'aide annuelle exceptionnelle attribuée aux personnes âgées de plus de 60 ans ou en invalidité, à faibles ressources (conseil d'administration du C.C.A.S. du 03/12/2013)

**Nous l'assumons** avec le portage du pain, des repas et le **service de transport gratuit**.

Il est intéressant à ce sujet de communiquer aux habitants la dernière statistique départementale relative au portage des repas en 2013. Nous avons livré dans la ville (CCAS) et dans le canton (ILCG) **16629 repas à 6,50 € le repas**, le prix le plus faible du département grâce au soutien de nos deux collectivités, ville et Codecom.

Sur 23 structures meusiennes porteuses de repas, nous sommes au 2ème rang. **Un service utile aux citoyens**. Nous en sommes fiers.

La majorité municipale se pose la question des motivations de l'opposition à mener cette polémique stérile, de surcroît plusieurs mois après la décision.